

Adresse de la municipalité d'Orléans (Loiret), lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité d'Orléans (Loiret), lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 41;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22525_t1_0041_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Vos têtes ont été menacées, braves représentants. Les scélérats ! Ils vouloient, sur les débris de vos corps sanglans, établir une puissance tyrannique... Les monstres ! Mais déjà ils ne sont plus.

Qu'elle est belle et mémorable, cette séance où, calmes, au milieu de l'orage, vous repoussez, d'une main de fer, des assassins, et, de l'autre, soutenez l'arche sacrée de la liberté. Les François n'en parleront qu'avec anthousiam, et déjà vos noms sont inscrits au temple de mémoire.

Jouissez d'un triomphe que partagent les vrais François; restez à votre poste; conservez cette attitude fière et majestueuse que vous venez de prendre; poursuivez les traîtres, les tyrans, et les conspirateurs.

La liberté, la république, voilà le mot d'ordre. La Convention nationale, voilà le point de ralliement. Nous jurons de n'en point connoître d'autres. Vive la République ! Vive la Convention Nationale !

CHAMPY (*maire*), LAVOUÉE (*off. mun.*), LAIR (*off. mun.*), HEURTAUX (*off. mun.*), DUREUILL (*off. mun.*), PIERRE, GANNERON, autre GANNERON, SENNELIER, BARBOU, GOUVERNEUR (*agent nat.*), ROUSQUIN, L.H. MAREZ, LEMAIRE (*secrét.*).

g

[*La municipalité d'Orléans à la Conv.; s.d.*] (1)

Citoyens représentants

Des scélérats avoient médité de dissoudre la Convention qu'ils n'avoient pu soumettre à leurs projets ambitieux; ils vouloient dominer la représentation nationale; ils vouloient courber sous le joug du despotisme ce peuple libre que vous avez délivré de la tyrannie des rois.

Vous avez dévoilé leurs trames criminelles; Ils ont expié leurs projets parricides sous le glaive de la loy; le sol de la France est purgé de ces nouveaux Cromwels qui osoient parler de patrie et de liberté, lors qu'ils s'efforçoient de ramener dans leur pays toutes les horreurs de l'esclavage.

La commune d'Orléans vous offre, par notre organe, le juste tribut de sa reconnoissance à laquelle vous avez acquis de nouveaux droits par votre conduite ferme et courageuse, et le prompt châtement infligé à des monstres qui avoient tramé l'anéantissement de la République.

Poursuivez votre destinée glorieuse; triomphez des tyrans, dévoilez les conspirateurs, punissez les traîtres, et la postérité se réunira à vos contemporains pour inscrire vos noms dans les fastes de l'immortalité.

CHAPIOTIN fils aîné (*subst^t de l'agent nat.*), BARBERON aîné (*off. mun.*), F. ROMAGNEZI (*off. mun.*), DUPART POURGIN (*off. mun.*), TIERCELIN l'aîné (*off. mun.*), MARTINET (*off. mun.*), CHAILLOU (*off. mun.*), BARDIN (*off. mun.*), DECAUBIT (*off. mun.*), THION (*off. mun.*), SEGRETIER (*off. mun.*) [et 11 signatures de notables].

h

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Mortagne; Mortagne, 12 therm. II*] (1)

Citoyens,

Recevés nos très sincères félicitations sur la sagesse et l'énergie que vous venés de montrer, en renversant la plus criminelle et la plus scélérate des factions, qui ait encore paru depuis le commencement de notre heureuse Révolution: celle des ambitieux tirans roberpierristes.

Nous partageons bien sincèrement le dévouement généreux et vraiment républicain de la grande majorité de nos frères les parisiens pour vous. En conséquence, nous venons de nous constituer spontanément, et aux cris de vive la République une et indivisible et de nos augustes représentants, en permanence continue, de jour et de nuit jusqu'à cessation de tous dangers pour la chose publique, qui (*sic*) ne durera certainement pas longtemps, parce que la masse du peuple, composée de vrais sans-culottes, est ennemie de toute tyrannie et altérée de la soif de la liberté et de l'égalité, bases de tout gouvernement démocratique. S. et F.

LEFEVRE MENIL (*off. mun.*), COCHARD, TARTARIN, HERVÉ, DUJARY, BESNARD, MAILLARD, DOZÉ (*secrét.*), BOUCHÉ, LALLEMAND; SALLIOZ, ROYER, SOULLIER, RATIER (*maire*) [et quatre signatures illisibles].

i

[*Verneuil, 11 therm. II*] (2)

Législateurs,

Quels cris nouveaux viennent frapper nos oreilles et nous saisir d'horreur ! La Convention Nationale renfermait encore dans son sein des scélérats qui voulaient la détruire et, avec elle, la liberté française; de nouveaux Catilina, de nouveaux Cromwel voulaient relever le trône du despote et ressusciter la tyrannie: sous le manteau de la vertu on aiguissait des poignards pour vous assassiner !... Notre douleur serait à son comble, si nous n'apprenions la punition des traîtres aussitôt que leur crime: que la hache populaire atteigne jusqu'à la tête du dernier conspirateur. Et vous, législateurs, pères du peuple, nos craintes ne sont que pour vous; vos dangers seuls nous effrayent, car notre courage n'est point abattu; n'abandonnez point le peuple français qui augmente chaque jour de confiance en vous. Colonnes de la liberté, vous ne périrez pas; nos mains vous défendront; nos corps seront vos remparts; quelques insectes ambitieux ne changeront point les hautes destinées que vos mains prépa-

(1) C 312, pl. 1 240, p. 22. Voir ci-dessous, n° 79. Mentionné par Bⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) C 312, pl. 1 240, p. 4. Mentionné par Bⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).